

Mise en compatibilité par déclaration de projet du 09 juin 2023

➤ Protéger le luxuriant couvert végétatif de la commune

Petite-Île se caractérise par un paysage végétal exceptionnel rendu aussi bien par la végétation du littoral, les champs de canne à sucre, les pitons et les nombreux jardins privés que par la forêt d'altitude.

Consciente de son patrimoine naturel exceptionnel, la commune souhaite en assurer sa préservation, protégeant ainsi une faune et une flore fragilisées par un développement humain parfois incontrôlé.

Concrètement, il s'agit plus précisément de poursuivre la valorisation du patrimoine de la forêt communale de la Mare et celui du littoral, deux sites environnementaux majeurs de la commune qui ont fait chacun l'objet d'un plan de gestion.

➤ Conforter les continuités écologiques de la trame verte et bleue

Sensible à la préservation de l'environnement, la commune souhaite protéger ses corridors écologiques continus et libres d'obstacles. Ainsi, la forêt communale de la Mare, les ravines et les espaces agricoles qui constituent un réservoir de biodiversité et un corridor fonctionnel de la sous trame arborée, doivent être protégés de toute nouvelle urbanisation. De même, le littoral, qui constitue une continuité naturelle de la sous trame bleue, et qui est un réservoir de biodiversité spécifique, doit être préservé.

De plus, Petite-Île souhaite maintenir des espaces de transition et des percées garantissant le lien entre ces deux corridors écologiques.

Cette volonté communale s'inscrit dans les objectifs des Réseaux Ecologiques de La Réunion concernant la protection de la trame verte constituée par l'ensemble des corridors écologiques présents sur la commune.

➤ Mieux prendre en compte la problématique de l'eau à moyen et long terme

Il s'agit tout d'abord d'assurer une distribution constante et de qualité de l'eau potable à l'ensemble de la population petite-îloise, particulièrement sur les Hauts qui subissent aujourd'hui des problèmes récurrents d'alimentation en eau potable, dus à l'augmentation de la population. La commune a le projet d'alimenter l'ensemble des foyers de Ravine du Pont et de Charrié par refoulement du Bras de la Plaine. De plus, la Ville travaille sur un programme visant à inciter les habitants à stocker l'eau dans un principe, toujours plus important, de développement durable.

Parallèlement, la commune prévoit, sur le long terme, la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif des eaux usées sur les quartiers du Centre Ville et de Ravine du Pont toujours en rapport avec la forte augmentation de la population sur ces secteurs.

Enfin, Petite-Île poursuit les travaux d'endiguement pour prévenir les problèmes d'inondabilité récurrents et importants sur une commune à la topographie accidentée.

D'autre part, concernant le monde agricole, la Ville étudie la possibilité d'étendre le périmètre irrigué jusqu'à 600 mètres d'altitude, et projette d'accompagner la réalisation de retenues collinaires et d'impluviums pour résoudre les problèmes d'eau sur la zone entre 600 et 800 mètres d'altitudes.

➤ Promouvoir les énergies "vertes"

Le monde agricole dispose de nombreuses ressources pour produire de l'énergie renouvelable. Les exploitations agricoles, parce qu'elles produisent de la biomasse et disposent de surfaces foncières (sols et toitures), sont au cœur de cette problématique.

Dans ce cadre, Petite-Île s'engage à encourager la valorisation des déchets agricoles dans un objectif de production d'énergies renouvelables, de gestion territoriale de la fertilité et des résidus organiques, et de création d'emplois.

